



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°2
du 28 novembre 2023**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 28 novembre 2023 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 20 novembre 2023.

M. Debonnaire désigne M. Pereira Gomes comme secrétaire de la séance, qui accepte.

Le quorum étant atteint (19 participants), M. DEBONNAIRE ouvre la séance à 18 h 15.

M. Debonnaire ouvre la séance en présentant un ordre du jour modifié par l'ajout du vote sur le voyage des étudiants de BTS en Côte d'Or et de son budget.

A la suite de cette présentation, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 novembre est soumis au vote :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	18	0	1

DÉCISION	adopté
----------	--------

A. Vie pédagogique de l'établissement :

1. Présentation du projet d'évaluation

M. Debonnaire explique le détail des coefficients et rappelle le projet d'évaluation.

18 h 20 : arrivée de Mme Epembia, élue AED. Le quorum est de 20 participants.

18 h 21 : arrivée de M. Vilain, élu enseignant. Le quorum est de 21 participants.

M. Debonnaire poursuit en rappelant que deux notes minimums par trimestre sont attendues, sauf dans le cas de l'EMC où l'heure de cours quinzaine ne saurait donner possibilité à deux évaluations. Il est rappelé et expliqué ce qu'est la représentativité et qu'en cas d'absence à un devoir, un élève est convoqué à un devoir de rattrapage.

Mme Anguenot souligne que ces devoirs de rattrapages représentent une surcharge de travail pour les enseignants et la vie scolaire. Mme Terroire abonde en ce sens en soulignant que les devoirs de rattrapages ont lieu dorénavant tous les mercredis après-midi et qu'ils se déroulent en salle polyvalente et non plus en salle d'étude du fait du grand nombre d'élèves présents à ces devoirs de rattrapage.

M. Debonnaire rappelle le cadre légal : si une moyenne n'est pas représentative, l'élève est convoqué à un devoir en fin d'année scolaire. L'absence non justifiée à cette convocation se solde par un 0.
M. Debonnaire conclut en soulignant que ce projet d'évaluation sera transmis aux parents.

2. Vote de la DGH : répartition des IMP

La dotation des Indemnités de Missions Particulières n'a pas évolué et reste de 12,25. M Debonnaire fait remarquer que l'IMP Art/Rock a été affecté par le rectorat et n'apparaît donc plus. Elle a été remplacée par une IMP pour le référent ERAI (Erasmus+). Une IMP pour la galerie du lycée a été attribuée à M. Cléran, pour souligner l'investissement dont il fait preuve à sa tête.

A 18 h 34, arrivée de Mme Belliard, représentante de la Région. Le quorum est désormais de 22 participants.

La répartition des IMP est soumise au vote du quorum :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0
DÉCISION	adoptée		

3. Voyage des étudiants de BTS

M. Gautier présente le voyage des BTS en Côte d'Or, à Beaune avec les apports professionnels que ce voyage engendrera.

Le voyage des étudiants est soumis au vote :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0
DÉCISION	adopté		

B. Questions relatives à la vie budgétaire et financière :

1. Voyage des étudiants de BTS

Mme Valéry présente le budget pour le voyage qui est à l'équilibre. La participation des familles s'élève à 295 euros par étudiant.

A 18 h 40, arrivée de M Laurendeau, représentant des parents d'élèves. Le quorum est de 23 participants.

M. Léger, représentant des élèves, pose à l'assemblée la question de la participation d'un étudiant si des difficultés de financement existent. M. Debonnaire fait remarquer qu'un dossier de fonds social peut être retiré auprès de Mme Perrelle et que ce voyage ne saurait être obligatoire du fait des nuitées et des participations financières demandées aux familles.

Le budget du voyage des étudiants est soumis :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

DÉCISION	adopté
----------	--------

2. Adoption du budget 2024

M. Debonnaire rappelle les principes qui régissent la rédaction du budget prévisionnel.

Mme Valéry souligne l'aide de la région et sa dotation en hausse qui permettent de finir l'exercice comptable. Ces subventions supplémentaires découlent des augmentations des prix des énergies (gaz, électricité). Elle souligne également une dotation globale en hausse de +5 % faisant montre d'une prise en compte par la Région du contexte économique actuel.

Concernant le volet Activités Pédagogiques (AP), le budget est équilibré et reste le même.

Concernant le volet service Vie Elève (VE) : le budget reste le même mais la subvention pour les manuels disparaît. Mme Anguenot demande alors s'il sera possible de changer les manuels. Mme Valéry répond qu'il ne sera pas possible de commander de nouveaux manuels à moins de les prendre sur les fonds propres de l'établissement.

Concernant le volet Administration et Logistique (ALO), le budget pour la viabilisation est à la hausse, notamment grâce à l'augmentation d'une subvention de la région (+ 32 893 euros comparé à l'exercice précédent) même s'il est impossible de prédire la teneur de l'augmentation des prix des énergies, ce qui amène Mme Valéry à conclure que ce budget prévisionnel pour le volet ALO pourrait être dépassé.

A 19 h 11, Théo Martin, représentant des élèves, quitte la salle. Le quorum est composé de 22 participants.

A la suite de cette présentation, s'en suit un échange entre M. Debonnaire, M. Guyot, M. Lacombe, Mme Valéry, Mme Belliard sur les diverses rénovations énergétiques entreprises et éventuelles.

Concernant le volet Services de Restauration (SRH), il est remarqué que moins d'élèves sont présents au restaurant scolaire. Cette baisse des effectifs du restaurant scolaire est directement corrélée à la baisse démographique du lycée. Mme Valéry y expose les divers postes de dépenses.

Un échange entre tous les participants du quorum a lieu. Les parents d'élèves notent, selon un sondage interne, une baisse de la qualité du service / du repas. Les élèves, par la voie de M. Sorain, souligne plus un problème de quantité. M. Debonnaire fait alors remarquer que les élèves bénéficient d'un grammage par repas déjà supérieur aux préconisations ministérielles. Néanmoins, M. Bertaud, représentant d'élèves, souligne qu'une partie des élèves se plaint toujours de la quantité. Il est également abordé le point de la diversification alimentaire avec certains féculents qui reviennent assez régulièrement.

Concernant le Service Bourses, il est à l'équilibre.

Concernant l'état des emplois, il est fait remarquer qu'il ne dépend pas de l'établissement mais de l'Etat et des collectivités et qu'il nous est fourni à titre d'informations.

Le budget 2024 est soumis au vote :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	21	0	1

DÉCISION	adopté
----------	--------

3. Décision Budgétaire Modificative

Proposition de prélèvement de 10 000 € sur le fonds de roulement pour acheter des denrées alimentaires et 4 000 € pour les investissements.

Affectation de la subvention exceptionnelle Energie de la Région 60 000 € pour la viabilisation.

A 19 h 42, Mme Abbott s'absente momentanément.

L'autorisation de la DBM niveau 3 est soumise au vote.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	21	0	0
DÉCISION	adoptée		

C. Fonctionnement du Conseil d'Administration et de l'établissement :

1. Adoption du Plan Particulier de Mise en Sureté

A 19 h 45 : Mme Abbott revient. Les participants au quorum sont 22.

M. Debonnaire présente les PPMS et informe les membres qu'une évaluation de sûreté a été demandée et qu'un membre de la sûreté nationale va venir pour mener cette évaluation qui permettra peut-être d'avoir des caméras de vidéo-surveillance. Cette évaluation sera communiquée aux parents d'élèves.

Mme Puech souhaite revenir sur l'incident de l'intrusion d'un individu qui a eu lieu quelques semaines avant le CA. M. Debonnaire relate alors les faits dans le détail cette intrusion en mettant en exergue que toutes les mesures de sécurité, au vu de l'événement, ont été prises en temps et en heure en accord avec les forces de l'ordre. S'en suit un échange entre les enseignants, M. Debonnaire et les parents d'élèves sur la nécessité d'avoir des caméras aux entrées du lycée.

A 19 h 54, Mme Belliard quitte le salle (quorum : 21).

Suite à cet échange, il est également fait remarquer par Mme Anguenot que l'opposition au droit à l'image par les parents peut représenter un problème d'identification en cas d'incident car la photo des élèves n'apparaît pas dans les trombinoscopes.

Ce Conseil d'Administration se conclut sur les divers points de sécurité sur lesquels la vigilance doit être maintenue (les portails, le parvis du lycée, la porte d'entrée du lycée).

L'adoption des 2 plans particuliers de mise en sécurité est soumise au vote.

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	18	0	3
DÉCISION	adoptée		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05

Le Président,

Pascal DEBONNAIRE



Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.

Le secrétaire de séance,

Stanislas PEREIRA-GOMES

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to Stanislas PEREIRA-GOMES.

